

## DELIBERATION N° 84/10-10 : MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 24 juillet 1984, demandant une modification du Plan d'Occupation des Sols, afin de supprimer la clause fixant à 2 ha 50 la superficie minimale constructible en zone IV NA.

Conformément à l'arrêté du 28 août 1984, une enquête publique a été ouverte en Mairie, pendant un mois, du 17 septembre au 17 octobre 1984.

A l'issue de cette période, Monsieur Georges TRUFFART désigné comme Commissaire Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif en date du 7 août 1984, a formulé un avis favorable à la modification envisagée, en constatant qu'aucune observation ni opposition n'avait été formulée au registre d'enquête ouvert à cet effet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- la modification du Plan d'Occupation des Sols en supprimant la clause fixant à 2 ha 50 la superficie minimale constructible en zone IV NA,

- de confirmer les dispositions suivantes de sa délibération du 24 juillet 1984 :

- . UXa qui devient UX
- . IV NAa qui devient IV NA (au sud du CD 73)
- . IV NAa qui devient IV NAb (au nord du CD 73)
- . UD A qui devient UD
- . NC A qui devient NC
- . IN Db qui devient IND
- . NCa qui devient NC
- . IN Db qui devient IND